

**« MESDAMES, MESSIEURS LES DEPUTES,  
JE VOUS AI REUNIS EN CE JOUR  
POUR DEBATTRE SUR LE SUJET DU CLONAGE. »**

« Pour moi, cloner les hommes n'aboutit à rien.  
Le clonage est un navire où l'argent est le seul maître à bord... »  
Une députée fictive de seconde 10, Liévin, décembre 2001

Clémence COGET  
Lycée Henri Darras, Liévin

## **INTERDISCIPLINARITE ET LIBERTE**

Au mois de décembre 2001, les élèves de la seconde audiovisuel, ma collègue professeure de Sciences de la Vie et de la Terre et moi-même, nous avons été députés de l'assemblée nationale et nous avons essayé de voir s'il fallait ou non réviser la loi sur la bioéthique interdisant l'expérimentation sur l'embryon et donc le clonage. C'était une grosse responsabilité, mais nous l'avons fait, et, comme dirait Paul, « c'était bien quoi ! ». Ce projet a une courte histoire, mais je crois bon de la raconter, juste pour réaffirmer que l'interdisciplinarité peut être productive, mais qu'il faut pour ce faire que cela soit le fruit d'une adaptation étroite à la classe et d'une entente désirée avec le-s collègue-s de l'autre discipline.

## **POURQUOI CE PROJET DANS CETTE CLASSE-LA**

Au lycée Henri Darras de Liévin cette année, j'avais les Bts Roc, une classe de grands garçons de 20 ans, et les secondes audiovisuel, une classe de jeunes filles en fleurs (6 garçons sur 29 élèves). La non mixité (ou presque) dans un sexe comme dans l'autre n'est pas, contrairement à ce qu'on pourrait croire, facteur de calme et de tranquillité. Dans un tel contexte, la sexuaction constituée par la société se concentre, s'accroît : les chaudronniers étaient des vrais mecs, les secondes audio des vraies filles. En bref, ma seconde audio était constituée essentiellement de tchatcheuses, attirées par les paillettes artistiques de l'option mais pas franchement motivées par l'analyse de séquence, toujours prêtes à dégainer le miroir de poche et la remarque acerbe. J'ai commencé l'année par une séquence centrée sur l'étude de

l'argumentation avec pour thème le travail des femmes. L'essentiel des travaux en classe dans les toutes premières heures de l'année était constitué d'exercices d'écriture destinés à leur faire comprendre les notions de base de l'argumentation en seconde : argument, contre argument, situation d'énonciation. Au bout de la deuxième séance, c'était déjà la crise. « C'est trop dur », « on comprend rien », « on écrit tout le temps », bref, C'ÉTAIT MIEUX L'ANNÉE DERNIÈRE ! Avec ces mots, ils avaient visé juste, au milieu du cœur à gauche, et après un moment de désespoir, je me suis dit qu'il faudrait mettre tout ça à plat une bonne fois pour toutes. Je me suis aidé d'un photolangage<sup>1</sup> constitué par mes soins, avec pour question : « pour vous, qu'est-ce qu'un cours de français ? que doit-il être ? qu'a-t-il été ? ». Lorsqu'ils sont arrivés en classe ce jour là, qu'ils ont vu les chaises en rond et que je leur ai dit que, puisqu'ils en avaient fait la demande, on allait parler de ce qu'ils attendaient de moi et réciproquement, j'ai ressenti comme un vent de soulagement. Et, par l'intermédiaire des différentes photos choisies, ils m'ont dit à quel point le français, pour eux, c'était le plaisir de discuter ensemble de thèmes importants, voire le plaisir de parler tout court. Je leur ai donc promis que j'allais essayer d'organiser un débat, tout en précisant que ce serait un travail où ils allaient apprendre à faire des choses qu'ils ne savaient pas faire pour le moment et en essayant d'expliquer pourquoi l'argumentation pour l'instant, c'était un peu aride. Je me suis donné le temps de réfléchir en laissant passer une séquence, séquence axée autour de l'étude de la nouvelle policière et au cours de laquelle ils se sont familiarisés avec mes méthodes et avec le travail de groupes en produisant des émissions littéraires radio, et puis avec ma collègue de SVT, nous avons essayé d'organiser un faux débat parlementaire sur la révision de la loi sur la bioéthique.

## POURQUOI AVEC CETTE COLLEGUE-LA

Mme Leclerq est professeure de SVT et elle était professeure principale de la classe. Chaque année, les professeurs d'E.P.S. organisent des J.E.P.S. (jeux d'éducation physique et sportive). Les classes s'inscrivent à ces J.E.P.S. et participent à quatre épreuves réparties à différents moments de l'année. La classe gagnante de ces jeux se voit offrir le voyage de son choix (organisé par ses soins) dans la région. À chaque épreuve, la classe obtient d'autant plus de points que le nombre d'élèves participant dans la classe est élevé. Les épreuves se déroulent pendant le temps scolaire et les élèves doivent demander à deux de leurs professeurs pour chaque épreuve qu'ils veuillent bien les accompagner, voire participer aux épreuves. J'évoque l'organisation de ces jeux parce que c'est chaque année au lycée un événement important qui, pour le coup, rend vivante l'interdisciplinarité en rendant possible la rencontre entre les élèves des différentes classes, entre les

---

1. Pour la marche à suivre du photolangage, j'ai suivi les indications de Nicole Bliez-Sullerot dans son article « Travailler dans les classes avec le photolangage » du numéro 34, *Images de Recherches*, 2001. Pour la constitution d'un photolangage personnel, je vous conseille d'aller piocher dans le magazine *Psychologies*, qui contient souvent des photos assez mystérieuses et d'une grande taille et le magazine *20 ans*, avec des photos rigolotes et trashes propres à susciter la parole.

professeurs des différentes disciplines et entre les professeurs et leurs élèves. En l'occurrence, cela a été pour Michèle Leclercq et moi le point de départ d'un travail commun qui se poursuit depuis. Nous avons donc toutes deux accompagné la seconde 10 à une randonnée pédestre autour de Liévin. Au cours de cette randonnée, nous avons pu échanger nos points de vue sur l'intérêt et la difficulté de mettre au travail et en réflexion les élèves en classe plutôt que de les faire gratter des cours qu'ils ne comprennent pas. Et nous avons constaté de concert la réaction de panique première que cela crée souvent en début d'année. Le travail d'équipe dans l'enseignement demande une certaine communion de principes didactiques, j'avais trouvé là une partenaire.

## **TRAVAILLER ENSEMBLE, MAIS POUR FAIRE QUOI ?**

Une fois la clause de principe accordée que nous avions envie de travailler ensemble, il nous restait à trouver un objet de travail commun. Cette classe posait de sérieux problèmes de discipline, avec de fortes personnalités d'un côté et des élèves très en retrait de l'autre. Nous nous sommes dit qu'il fallait les initier à un travail de groupes plus efficace et à l'écoute de l'autre. Nous avons essayé de voir ce qui dans le programme de SVT pouvait m'intéresser : comme les élèves de seconde doivent étudier l'ADN, nous nous sommes fixées sur le thème du clonage, thème hautement alors d'actualité puisqu'il était à cette époque question de réviser les lois sur la bioéthique, lois qui interdisaient les expérimentations sur embryon humain et donc le clonage humain. L'idée d'organiser un débat parlementaire me disait bien, je pouvais ainsi utiliser le clonage pour reprendre l'argumentation, notamment la notion de contre argument qui les laissait encore perplexe, et parallèlement le thème du clonage, très présent dans la science fiction contemporaine, me permettait sans trop d'incohérences de faire lire un roman de science fiction, ce qui complétait bien la séquence intermédiaire sur les nouvelles policières en offrant un prolongement sur les genres narratifs et la notion de sous-genre. La technique du clonage ne fait pas à proprement parler partie du programme de SVT en seconde, mais il permet de revoir certains éléments sur la reproduction vus en troisième (et ce n'était pas du luxe puisqu'une élève a déclaré : « ah parce que moi aussi je peux être enceinte ? ») et de voir une application concrète des connaissances acquises sur l'ADN. Par ailleurs en SVT, les professeurs sont libres de prendre 6 semaines dans l'année pour aborder un thème au choix de la manière qui leur convient (exposés, etc.). Ces séances décrochées doivent permettre d'approfondir ou de prolonger l'étude d'un point du programme et d'aider à mieux savoir se documenter ou se servir du traitement de textes. Michèle a donc intégré ces objectifs dans le projet que je vais maintenant vous présenter étape par étape.

## **ECHAUFFEMENT**

Comme il s'agissait d'initier la classe aux techniques du débat, nous avons dans un premier temps préparé le terrain : il fallait définir les règles d'un débat productif et d'un travail de groupes efficace. Pour ce faire, nous avons repris deux exercices que

l'on peut trouver respectivement dans un manuel de BTS de D. Durafour<sup>2</sup> et dans le livre de Michel Barlow, *Le travail en groupes des élèves*<sup>3</sup> : la menace de bombe et le test de la Nasa. Je résumerai ces deux activités dans leurs grandes lignes et telles que nous les avons mises en œuvre, c'est-à-dire avec les adaptations nécessaires, étant bien entendu que les lecteurs intéressés par ces activités trouveront toutes les indications nécessaires originales dans le livre de leur inventeur.

Pendant une heure de vie de classe<sup>4</sup>, nous avons donc tout d'abord organisé une menace de bombe. Cela consiste à considérer que dans une demi-heure, une bombe atomique va éclater et que le lycée, la classe où nous sommes, est l'unique abri atomique mondial. Un certain nombre de personnes qui possèdent des fonctions différentes (un instituteur, une chirurgienne, un petit garçon, une poétesse, etc.) frappent à la porte, il n'y a de la place que pour trois personnes, il va falloir choisir qui peut rentrer dans l'abri<sup>5</sup>. Les élèves doivent d'abord se mettre en groupes de 4, et s'accorder sur un choix. Puis chaque groupe élit un représentant, et les représentants sortent. Entre temps, nous expliquons aux élèves non représentants restés dans la classe qu'ils vont devoir observer le débat sous un certain angle et seulement sous celui-là : le temps de parole de chacun, le langage non-verbal, la structure du débat (qui parle à qui ? ; qui s'adresse à tous ? ; qui à quelques personnes seulement ? ; quelles personnes justement ? ; etc), les modes d'intervention (information, interrogation, réponse, critique, approbation, suggestion) et les rôles dans le groupe (critique, rigolo, inquiet, médiateur, agressif).

Les représentants rentrent et débattent en temps limité, sous l'œil précis de leurs camarades et d'une caméra, intéressante pour reprendre plus techniquement par la suite les modalités du débat. Les groupes d'observateurs mettent en commun leurs observations puis en rendent compte à la classe. Les représentants disent enfin la manière dont ils ont vécu le débat.

Le choix et la conciliation se sont faits très vite, donnant l'apparence d'un débat rondement mené. En réalité, les représentants ne s'y retrouvaient pas vraiment et la

2. Exercice intitulé « Tous aux abris », *Action commerciale*, tome 2 – Agir, D. Durafour, Dunod, 1994.
3. Michel Barlow, *Le travail en groupe des élèves*, Armand Colin Éditeur, 1993.
4. Une heure de vie de classe est une heure dont peuvent disposer le professeur principal, les élèves ou tout professeur volontaire à partir du moment où ce qui s'y déroule contribue à améliorer la vie de classe. Ces heures sont en général surtout utilisées pour préparer les conseils de classe. Michèle et moi avons décidé de prendre cette heure de vie de classe pour notre projet, d'une part parce qu'il nous paraissait répondre à l'objectif de ce type d'heures, mais aussi et peut-être surtout, plus concrètement, parce qu'elle nous permettait de travailler ensemble, ma collègue et moi, avec les élèves et sans empiéter sur nos heures respectives de cours. En outre, il est moins difficile de convoquer des élèves en plus dans des heures prévues dans leur emploi du temps que de trouver une heure où ils sont tous disponibles et de les y faire venir, alors qu'ils savent que cette heure n'a aucune existence légale. C'est toujours possible, mais en début de projet, il vaut mieux éviter.
5. La situation choisie est évidemment horrible et très discutable, et l'on peut, pour faire réfléchir les élèves sur ce type de choix abracadabrant, passer la fin du *Docteur Folamour* de Stanley Kubrick. Le savant fou, devant la menace imminente d'une explosion de bombe atomique, propose d'enfermer les personnes présentes (les présidents et savants des divers pays coalisés) avec 10 femmes pour chaque homme, les femmes étant choisies pour leurs caractéristiques excitantes. Il est intéressant de voir les réactions des élèves face à un être abject qui tient pourtant des propos très proches de ceux qu'ils ont eux-mêmes tenus au cours du débat sur le choix des personnes à faire rentrer dans l'abri.

classe censée être représentée encore moins. À la séance de français suivante, sans ma collègue de SVT cette fois, nous avons visionné le débat et nous avons essayé d'en tirer des conclusions pour un débat plus efficace. Au cours du débat, certains représentants n'étaient pas d'accord avec ceux qu'ils étaient censés représenter et l'ont donc fait sans conviction. Le travail de conciliation initiale avait été mal fait, avec pour conséquence la trahison des élèves représentés. D'autres représentants n'étaient pas d'accord avec les autres représentants mais ne le disaient pas. D'autres enfin ont très vite monopolisé la parole, dissuadant définitivement les plus timides. Une élève enfin a proposé de procéder à un vote, ce qui a littéralement stérilisé le débat. Très peu d'arguments ont en effet été prononcés. Les élèves en ont donc tiré les conclusions suivantes : 1. Il ne faut procéder à un vote que quand les arguments ont été sérieusement pesés ; 2. Ceux qui ont souvent la parole (doux euphémisme) doivent apprendre à se taire de temps en temps ; 3. Les timides qui n'en pensent pas moins doivent aussi absolument s'exprimer. Suite à cette reprise, j'ai décidé de convoquer en aide individualisée les élèves que j'entendais le moins d'habitude pour essayer de les initier à la prise de parole. Pour ces séances d'aide individualisée, je me suis inspirée d'un article de *Recherches* écrit par Nadine Boudet-Antikow et intitulé justement « Un module pour initier les élèves à la prise de parole »<sup>6</sup>.

Dans cet article comme dans le livre de Michel Barlow précédemment cité, vous trouverez également les modalités de la seconde activité organisée en classe complète, le de plus en plus célèbre « test de la NASA ». Cette fois, les élèves sont supposés être des cosmonautes perdus sur la lune à des kilomètres de leur vaisseau et ils doivent classer un certain nombre d'objets par ordre de priorité de nécessité afin de rentrer au vaisseau le moins chargés possible. Le classement se fait d'abord individuellement, puis par groupes, en respectant les règles du débat trouvées lors de la reprise de débat susdite. Ensuite, les élèves sont amenés à calculer l'écart de ces classements avec le classement type que les vrais cosmonautes de la NASA sont censés trouver. En général, les classements collectifs sont plus proches du résultat type que les résultats individuels, prouvant par là l'intérêt du travail de groupes et d'un débat bien mené. Mais si ce n'est pas le cas, ça marche aussi, puisque c'est le signe que chacun n'a pas apporté ses arguments ou n'a pas été entendu, prouvant par là que la technique du débat doit être approfondie. J'ai enfin réalisé en classe les exercices 1 et 2 de la p. 223 du manuel des éditions Belin *2<sup>e</sup> & 1<sup>re</sup> Français, Texte langue et écriture*<sup>7</sup> consacrés à un extrait de débat qui ne fonctionne pas, activités qui m'ont paru efficaces pour étudier les obstacles à l'avancée du débat mais aussi les règles de la mauvaise foi et ce que peut être un argument d'autorité. Je cite ici toutes ces activités, que je n'ai malheureusement pas inventées, en espérant que leur compilation pourra faire gagner du temps à ceux qui seraient à la recherche de ce type d'exercices.

Les élèves paraissaient maintenant mûrs pour le projet proprement dit.

---

6. N. Boudet-Antikow, « Un module pour initier les élèves à la prise de parole », *Recherches* n°22, *Parler*, 1995.

7. N. Denizot, A. Gascon, B. Vanderkelen sous la direction de I. Laborde-Milaa, *2<sup>e</sup> & 1<sup>re</sup> Français, Texte langue et écriture*, Belin, 2000.

## LA LOI SUR LA BIOETHIQUE

La difficulté initiale a été pour ma collègue et moi d'apprendre quelles sont les étapes d'une modification de loi. Après discussions avec certains collègues d'histoire bienveillants<sup>8</sup>, nous avons fini par comprendre que ces étapes sont, en gros, les suivantes : un député, un sénateur ou le gouvernement propose une loi, ou une révision de la loi ; la conférence des présidents, et en fait surtout le gouvernement, choisit de mettre cette loi à l'ordre du jour ; puis une commission (quelquefois plusieurs) fait un rapport ; enfin, la loi ou la révision est proposée en assemblée. Les députés disposent de cette proposition ainsi que du rapport de la commission par écrit avant débat et peuvent s'inscrire contre (évidemment les groupes parlementaires s'arrangent, lors de ce qu'on appelle la discussion générale, pour que le débat rentre dans le temps qui lui est imparti par la conférence des présidents et pour que donc le nombre d'orateurs soit limité et respectueux de l'équilibre entre les groupes). Lors du débat, chacun lit, en général, le discours qu'il a écrit (on notera l'aspect extrêmement cadré et sans surprise du débat institutionnel), et l'on procède enfin à un vote. S'il y a des amendements, ce dernier vote n'est réalisé qu'après le vote de chacun des amendements proposés. Le débat final (si l'on admet qu'il s'agit d'une loi courte et qu'il n'y a pas d'amendements) se présente donc sous la forme schématisée par la vignette de bande-dessinée reproduite en annexe 1. Pour toute précision sur le fonctionnement de l'assemblée, vous pourrez trouver du grain à moudre sur le site de l'assemblée nationale à l'adresse suivante : <http://www.assemblee-nationale.fr>.

La seconde difficulté a été de trouver le texte de loi à réviser. Après l'avoir cherché dans la mairie de son domicile et à la préfecture la plus proche, Michèle a finalement déniché une ordonnance intéressante à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Arras dans le *Code de la santé publique*. Je vous fournis cette ordonnance en annexe 2 mais je pense qu'il est bon de savoir que ce texte, ainsi que la plupart des textes de lois et décrets parus depuis 1990, se trouvent sur le site *Legifrance, l'essentiel du droit français*<sup>9</sup>.

- 
8. Merci à Françoise Florent qui nous a communiqué la brochure dont est extrait le dessin qui figure en annexe 1.
  9. L'adresse de ce site est : <http://www.legifrance.org/>. Pour ceux que ça intéresse, les lois que Mme Guigou – alors ministre, entre autres, de la santé – a proposé en janvier 2002 de réviser et que l'on appelle généralement les lois sur la bioéthique de 1994 sont les lois suivantes : la loi relative au respect du corps humain n°94-653 du 29/07/94 parue au J.O. le 30/07/94 ; la loi relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal n°94-654 du 29/07/94 et parue au J.O. le 30/07/94 également ; la loi relative au traitement des données nominatives ayant pour fin la recherche dans le domaine de la santé et modifiant la loi 78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, loi votée le 1/07/94 et parue au B.O. le 2/07/94. Vous trouverez tous ces textes sur le site dont je viens de vous donner l'adresse. Nous, nous avons choisi de travailler sur une ordonnance qui modifiait déjà ces lois et non pas sur ces lois directement, d'une part parce que nous avions le texte – nous ne savions pas alors où trouver les lois sur la bioéthique –, et d'autre part parce l'ordonnance que je mets en annexe porte précisément sur le clonage et recentre donc le débat.

Le passage réellement problématique se trouve être une ligne du paragraphe L.2141-8 de l'ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000 à savoir « Toute expérimentation sur l'embryon humain est interdite ». Mais nous voulions que les élèves trouvent eux-mêmes que c'était ce passage là précisément qui interdisait jusqu'alors le clonage humain.

Une semaine avant la séance de travail sur le texte de loi proprement dit, Michèle a aidé les élèves à chercher sur Internet des documents qui permettraient de comprendre ce qu'était le clonage. Il est à noter qu'en général, lors des travaux interdisciplinaires, et notamment les Travaux Personnels Encadrés<sup>10</sup> en 1<sup>re</sup> et 1<sup>le</sup>, l'aide à la recherche documentaire est traditionnellement dévolue au professeur de français (les livres, tout ça ...). J'étais donc heureuse de voir quelqu'un d'autre que moi se dépatouiller avec cette tâche faussement aisée, comme on le verra un peu plus loin. Pour le jour dit, chacun devait ramener ce document et y avoir trouvé une définition du clonage et des conséquences positives ou négatives de cette pratique. Ce jour dit se trouva être pendant mon cours, un matin de 8 heures à 10 heures, et Michèle est venue faire cours avec moi. Nous leur avons présenté la situation : nous sommes des députés, nous devons proposer une révision de la loi sur la bioéthique qui interdit pour l'instant le clonage, nous allons d'abord nous réunir en commission pour discuter de cette loi. Nous leur avons distribué le texte de loi et avons lu les paragraphes un à un ensemble. C'était un peu laborieux, mais c'est au cours de ce déchiffrement que nous avons eu l'occasion de re préciser ou de préciser ce qu'est « l'assistance médicale à la procréation », un « embryon » ou ce que veut dire « en âge de procréer ». Lorsqu'ils eurent compris les enjeux des différentes clauses de l'insémination artificielle, la discussion alla vite bon train sur ce qu'ils avaient entendu dans l'actualité à ce sujet : la femme ménopausée qui avait eu un enfant de son frère grâce à l'intervention du professeur Antinori, les contraintes de l'adoption, etc... Une fois explicité le texte de loi, nous leur avons demandé de se mettre par groupe de 4 et de se présenter mutuellement les documents qu'ils avaient trouvés sur le clonage. Apparemment, ils ne comprenaient pas bien ce qu'était le clonage. Comme dans toute initiation à la recherche sur Internet, ils avaient imprimé les textes trouvés sans bien y regarder. En classe entière cette fois, Michèle a donc fait un petit point à ce sujet, en expliquant par ailleurs la différence entre clonage thérapeutique et reproductif, différence qui allait être capitale pour notre débat. Toujours en classe entière, nous sommes revenus sur le texte de loi et avons demandé ce qui interdisait le clonage dans ce texte. Ils ont fini par trouver le passage susdit et là, nous avons expliqué le projet final et le travail des séances ultérieures.

Les élèves devaient se mettre en paire de groupes opposés, non pas en fonction de leur opinion sur le sujet mais par affinité de travail. C'est à dire qu'ils devaient se mettre en groupe de 4 à 5 personnes en s'arrangeant pour avoir un groupe ennemi et pour que le nombre de groupes total soit pair. En bref, nous avons dessiné la grille suivante au tableau et nous en avons rempli chaque case avec 4 ou 5 noms.

---

10. Pour un témoignage sur les T.P.E., cf. dans ce même numéro l'article de N. Blaise.

	→		←
	→		←
	→		←
	→		←

C'est bien compliqué me direz-vous. D'une part, c'est en fait assez rapide et d'autre part, il est fondamental pour la vie du débat que chaque groupe sache avec qui il va devoir batailler. Cela donne un sens à l'insertion de contre arguments puisqu'il faut prévoir ce que les autres – des élèves qu'ils connaissent – vont dire (voire essayer d'espionner les arguments de la partie adverse). Chaque groupe choisit de maintenir ou d'annuler l'interdiction de l'expérimentation sur embryon humain et fait un discours pour justifier sa position indépendamment du groupe adverse (exemple : le groupe A fait un discours pour maintenir l'interdiction et le groupe B fait un discours pour annuler l'interdiction du clonage thérapeutique). Une fois ce discours fini et mis par écrit, les groupes échangent leurs discours et discutent le discours adverse. Ils peuvent le remettre en cause partiellement ou complètement mais doivent en tout cas amender une partie de ce discours (exemple : le groupe A reçoit le discours du groupe B – autorisant le clonage thérapeutique – et fait un discours contre le clonage thérapeutique, le groupe B lui reçoit le discours du groupe A – qui veut interdire tout type de clonage – et discute le maintien de cette interdiction. Il peut défendre uniquement le clonage thérapeutique ou vouloir autoriser tous les types de clonage). La conséquence intéressante de ce dispositif est que le groupe va devoir s'opposer à une position qui sera peut-être la sienne et pourra donc être contraint de se détacher de sa position initiale. Si le groupe A et le groupe B produisent par exemple des discours qui expriment la même position, dans leur discours de réponse, après échange des discours initiaux, ils vont donc être obligés de discuter leur propre position. Exemple, le groupe A est contre tout type de clonage, le groupe B aussi. Après échange des discours, le groupe A doit s'opposer, au moins en partie, au discours du groupe B. Il va donc devoir défendre, au moins en partie, le clonage.

Dans leur discours, chaque groupe devait faire figurer au moins un argument d'autorité, le plus possible de procédés de persuasion (situation d'énonciation très présente et on n'hésite pas à jouer sur les sentiments), le plus possible de procédés rhétoriques et surtout insérer le maximum de contre-arguments, qu'ils soient concédés ou non. Nous avons utilisé deux de mes heures pour qu'ils rédigent leur premier discours en groupes. Très vite, les groupes se sont réaménagés et restreints à trois personnes environ, et il faut reconnaître que les groupes plus amples, rares d'ailleurs, ont moins bien fonctionné. Les demandes d'explicitation du projet ont été nombreuses en début de rédaction mais se sont assez vite raréfiées quand ils ont compris qu'il fallait faire le discours le plus efficace possible pour ne pas se faire « débiter » par le groupe adverse. J'ai interrompu le travail en milieu de séance pour leur montrer un enregistrement des questions au gouvernement à l'assemblée nationale (oui, oui, ce qui passe pendant des heures le mercredi après-midi à France 3...). L'idée était qu'ils localisent les lieux de parole, les fonctions de chacun (le président, les secrétaires, les députés, etc...) et que l'on analyse les modalités de

la prise de parole dans l'hémicycle comme ils avaient eu l'occasion d'observer leur propre débat filmé. Je voulais aussi qu'ils observent les acclamations et/ou les huées des députés (hormis l'orateur), leurs rôles et les moyens employés pour les réguler afin qu'ils puissent faire de même le jour où nous mettrions en scène les débats et qu'ils prévoient ce genre de phénomènes lors de la rédaction. Les deux heures terminées, ils devaient se répartir le travail de rédaction pour n'avoir plus qu'à peaufiner lors de la mise en commun.

Pendant une de ses séances, Michèle poursuivit avec les élèves la recherche d'arguments pour et contre le clonage en les aidant à rechercher des documents plus intéressants sur Internet mais aussi en recherchant ces arguments sur des documents sélectionnés par ses soins pour leur clarté et leur richesse. Une élève avait enregistré un documentaire très intéressant sur le clonage, la classe en a visionné quelques extraits.

Nous avons enfin pris une heure d'études dirigées pour les aider, soit à terminer leurs discours (j'étais en charge de cette partie là de la classe), soit à le copier sur ordinateur pour ceux qui auraient fini de le rédiger (Michèle était dans la salle des ordinateurs de SVT pour les assister dans cette tâche). À la fin de cette séance, ils savaient que le discours devait être fini et que si ce n'était pas le cas, il devrait l'être pour la semaine suivante.

## SCIENCE FICTION, FICTION ET BIOETHIQUE

La semaine suivante, j'ai lancé des abécédaires sur le thème des manipulations génétiques. J'avais été chercher sur Internet des titres de livres qui pouvaient avoir un lien avec le thème du clonage ou les biotechnologies ainsi que des résumés et fiches de présentation de ces livres à partir du moteur de recherches d'un site fort intéressant consacré à la science fiction, [www.noosphere.net](http://www.noosphere.net), du site des éditions du *Livre de Poche*, qui contient une collection intéressante de science fiction, <http://www.livredepoche.com/index.html>, et du service minitel Électre, 3615 code electre. J'ai encore ajouté à la liste des livres ainsi trouvés les titres des livres classiques de science fiction présents au CDI<sup>11</sup>.

J'ai tout d'abord distribué la liste finale que vous trouverez en annexe 3. Étant donné l'extrême contemporanéité de certaines parutions, je n'avais pas lu le quart des titres de cette liste, ce qui n'a pas manqué de provoquer quelques surprises. *Le démon des profondeurs*, par exemple, a été très apprécié par Paul mais contient, aux dire mêmes de ce dernier, des horreurs – rites sataniques avec sacrifices de bébés et autres atrocités – et certains ouvrages, comme *Le piège de l'architecte*, apprécié également par Lorry, coûtent plus de 15 euros. Toujours en classe complète et

---

11. Je vous invite également à vous reporter dans le numéro 36 de *Recherches* à la chronique d'Elizabeth Vlieghe sur la littérature de jeunesse, consacrée cette fois justement au clonage, aux manipulations génétiques, à la cybernétique et autres thèmes liés au débat dont il est question ici. Vous pourrez y choisir des titres avec un peu moins de risques que dans ma propre liste, pratique mais faite avec les moyens du bord...

pendant cette même séance, je leur ai ensuite fait passer pendant une demi-heure les fiches de présentation trouvées sur Internet et sur minitel en un seul exemplaire. Grand succès de ce système, puisqu'ils se disputaient et marchandait certaines fiches, allant chercher sur les bureaux adjacents la fiche qui correspondait au titre qui les attirait. Au bout du temps imparti, les élèves devaient avoir une idée du livre dont ils devaient faire l'abécédaire pour la rentrée des vacances de Noël. Un abécédaire peut être fait sous des modalités variées et très souples<sup>12</sup> mais j'ai choisi, dans le cadre de cette activité, de lui donner la définition qui suit. Il s'agit d'une grande affiche sur laquelle le livre lu doit être présenté par l'intermédiaire des lettres de l'alphabet sous la forme suivante :

*Une lettre de l'alphabet comme un mot représentatif du livre qui commence par la lettre en question, et une phrase qui développe les raisons pour lesquelles ce mot est représentatif du livre.* Ainsi de suite pour toutes les lettres de l'alphabet (des exceptions sont évidemment négociables...). Exemple écrit par Gaëlle pour *Frankenstein* de Mary W. Shelley (je reproduis grossièrement la mise en forme, mais il faut imaginer les dessins de foudre et de croix et les petites remarques notées par-ci par-là) :

Le Prométhée moderne	<b>FRANKENSTEIN</b>
<b>MARY W. SHELLEY</b>	<p><b>A</b> comme Aventures, ce roman contient de nombreux passages inattendus...</p> <p><b>B</b> comme Bonheur, car le début du roman nous décrit la vie heureuse des personnages</p> <p><b>C</b> comme Cinéma car l'histoire a inspiré de nombreux cinéastes (James Whale, ...)</p> <p>[...]</p> <p><b>Y</b> comme <b>Y</b> foncer, c'est à dire <b>LIRE LE LIVRE</b> !!!!!</p>

Les mots choisis et les phrases qui explicitent le choix de ces mots doivent donner une idée du livre mais aussi donner envie de le lire. Les élèves avaient le choix de la dimension (avec une dimension minimum de feuille A3 tout de même) et du support. L'objectif était de pouvoir afficher ces abécédaires sur le mur de la salle. Les résultats dans cette classe très créative furent très concluants. En fin de séance et pour que l'on puisse débattre des conséquences possibles du clonage, j'ai lu à voix haute l'excellente nouvelle de Gudule, *Journal d'un clone*. Cette nouvelle appartient à une anthologie publiée aux éditions Mango jeunesse et qui rassemble différentes nouvelles écrites par des écrivains de science fiction autour des rapports entre l'humain et la science : *Les visages de l'humain*. Vous pouvez (jusqu'à la disparition

12. L'idée de faire réaliser un abécédaire me vient d'un article de M. Constant, « Des miettes de sens aux paroles sur les textes : une utopie ? », *Recherches* n°30, *Parler des textes*, 1999, article dans lequel l'auteure évoque divers modes de restitution de lectures longues, dont l'abécédaire, mais aussi la bande annonce, mode également très intéressant et productif...

du site) télécharger le *Journal d'un clone*<sup>13</sup> et trouver des propositions de séquences autour de l'anthologie sur Internet à l'adresse suivante : [www.noosphere.net/autres-mondes](http://www.noosphere.net/autres-mondes).

En module, et toujours pour ce qui est de la partie français proprement dit du projet, j'ai fait écrire aux élèves des nouvelles à quatre mains sur le thème du clonage. Le principe en est le suivant : par groupe de quatre, chaque élève écrit une situation initiale. Il passe son texte à son voisin dans le groupe et ce dernier écrit un élément perturbateur par rapport à la situation initiale qu'il a reçu de la part de son voisin. Chacun doit respecter les temps et la situation d'énonciation du texte qu'il reçoit. Il passe encore à son voisin et écrit un rebondissement à l'histoire reçue. Il passe sa production à son voisin et écrit la fin du texte qu'il reçoit encore. Il passe une dernière fois à son voisin (l'auteur de la situation initiale si tout va bien) et on lit les productions ainsi réalisées.

J'ai par ailleurs lu avec eux un certain nombre d'éléments sur le mythe de Prométhée et de la boîte de Pandore pour qu'ils puissent se servir de ces éléments pour la rédaction de leurs discours. Très peu l'ont fait, pour être honnête, mais avec un peu d'insistance, je pense que cela aurait été possible (les élèves commençaient à se lasser du thème, moi aussi, il fallait en venir à la réalisation du projet).

Toutes ces activités avaient pour fonction de faire résonner l'actualité dans l'imagination des élèves ainsi que dans une réflexion plus large sur l'audace humaine et le danger des découvertes. Avec ma collègue d'audiovisuel<sup>14</sup>, les élèves qui suivent l'option ont d'ailleurs travaillé sur des extraits de films sur le thème du savant fou : *Frankenstein* de Kenneth Branagh, *Docteur Folamour* de Stanley Kubrick, etc.

## **DERNIERE ETAPE : CONTRE-ARGUMENTATION ET MISE EN SCENE**

Dernières heures avant le débat : dans mes deux heures de cours du jeudi matin, les groupes adversaires s'échangèrent leur discours et préparèrent la contre-argumentation. Les groupes qui se sont le moins investis dans le discours ont généralement saisi la chance de produire un discours intéressant en réponse. Très vite, les paires se sont fixées sur un discours initial qu'ils trouvaient plus intéressant et ont choisi l'un ou l'autre débat. Si le discours initial choisi était celui du groupe A, le groupe B soignait davantage son discours d'opposition tandis que le groupe A préparait son champion à bien prononcer son discours. Deux heures à peine pour écrire une contre argumentation en forme, cela peut paraître un peu court, mais le fait que le débat, filmé, avait lieu l'après-midi même a fortement stimulé les esprits

---

13. Vous trouverez une interview forte intéressante de Gudule commentant cette nouvelle et de Denis Guiot, qui a dirigé l'anthologie de nouvelles sur le clonage intitulée *Les visages de l'humain* (collection *Autres mondes* des éditions Mango Jeunesse), dans le n° 215, décembre 2001 de « Valeurs mutualistes », le magazine des adhérents de la MGEN, p.28-29.

14. Merci à Claire Quicampoix qui a contribué à donner un peu plus de profondeur à ce projet.

et les contre argumentations produites au cours de ce délai ont souvent été d'une valeur égale à celle des discours initiaux, produits pourtant en un temps plus long. Entre les échanges entre les groupes pour se faire préciser tel ou tel point du discours à discuter, les champions qui s'entraînaient et l'idée qu'on allait mettre en scène une assemblée nationale dans la salle des hôtes et filmer les débats dans la journée, l'excitation était à son comble. Le dernier quart d'heure, Michèle put nous rejoindre et nous allâmes tous ensemble installer la salle des hôtes pour la transformer en assemblée, avec un hémicycle à deux étages (chaises devant et tables derrière), une estrade pour l'orateur et le président et des caméras avec différents points de vue.

L'après midi, Michèle les prit en classe complète pour finir de préparer la salle (mettre le maximum de tissus rouge sur l'estrade pour que cela ressemble à l'assemblée – suggestion de Nadia –, etc...), installer les caméras et s'entraîner. Je les ai rejoints au bout d'une heure et nous nous sommes mis d'accord sur les rôles et les règles du débat. Je me suis élue présidente pour régler plus facilement les allées et venues à l'estrade et nous avons convenu que l'orateur pouvait mettre fin aux huées en levant la main d'un geste apaisant. Chaque paire de discours opposés était suivie d'un vote (à mains levées...) pour ou contre le discours initial. Les élèves se sont déchaînés dans cette mise en scène et le résultat filmé est très convaincant. Pour ce qui est de l'évaluation, les élèves obtenaient une note de groupes qui prenait cependant en considération la force oratoire du champion choisi puisque la préparation du champion faisait partie du travail. La note a compté dans la moyenne de français mais comportait également des critères de pertinence scientifique. Les critères d'évaluation étaient donc les suivants : la pertinence scientifique des arguments, la prise en compte ou prévision de l'argumentation de l'adversaire, présence d'éléments de persuasion, la construction et la cohérence globale, correction de la langue, les qualités oratoires du champion. Nous avons noté à partir des prestations orales et nous nous sommes aidées pour vérification des films réalisés et des brouillons que les groupes nous ont donnés.

Vous trouverez en annexe 4 les préparations écrites correspondant à l'un des débats présentés dans la mise en scène finale. Ce débat était particulièrement intéressant pour diverses raisons. Le texte initial a été écrit par le groupe de Julien, Julie et Thomas. Il a en fait été rédigé essentiellement par Julien mais a fait naître dans le groupe des débats houleux avec des révélations importantes chez ses membres. Julien était contre, archi contre le clonage. Dans son bilan de l'activité, il écrit ainsi, cinq mois après le débat : « la partie qui a été réservée sur le clonage humain cette année n'a fait que renforcer mon désaccord pour l'autorisation de cette forme de vie ». Jusque dans le bilan, où l'on attendrait en tout premier lieu un avis sur l'activité, il insiste encore sur son opinion défavorable sur le thème lui-même. Mais les autres membres du groupe, eux, trouvaient qu'il pouvait y avoir des avantages dans le clonage. Ils l'ont donc forcé à discuter leur point de vue, d'où la présence très importante des contre arguments. Julie, elle, m'a dit qu'elle était étonnée que l'on puisse faire des nuances ou des concessions dans un débat parce que, pour elle, un débat efficace était un débat où l'on dit un avis clair et définitif (c'est une grande fan des émissions produites par J.-L. Delarue). Pour elle aussi, ce projet a enrichi ses conceptions du débat. Thomas et Julie étaient enfin conscients des risques que présentait le texte de Julien, extrême dans un premier temps. Ils

savaient que la partie adverse aurait beau jeu de souligner ces failles. Ils ont donc insisté pour que Julien réponde par avance à ces attaques. Le texte final est donc intéressant, d'une part en raison de l'investissement important de ces membres (Julien s'était même amusé à faire une proposition de révision de loi en forme) et d'autre part du fait des transformations qu'il a subies et fait subir aux membres du groupe. Le texte de réponse a lui aussi été significatif de la dynamique du projet. Lorry et Sophie appartenaient à des groupes différents. Mais comme ils n'avaient guère travaillé jusque là, ils ont eu envie de discuter ce texte. Sophie et Julie, grandes amies mais sans arrêt en train de se chipoter, ont travaillé toute l'année ensemble mais au prix d'âpres disputes. Cette fois, ce débat permettait à la fois de s'affronter mais aussi de se rendre service. En effet, Julie voulait voir vivre les critiques qu'elle avait faites à Julien. Sophie et Lorry ont répondu à son souhait. Alors qu'ils ne s'étaient pas beaucoup investis dans cette activité et que j'ai dû batailler toute l'année avec Sophie pour qu'elle se mette au travail, ils ont travaillé dans la plus grande concentration pendant les deux dernières heures et Lorry a mis au propre leur discours pendant les interours pour que Sophie puisse le prononcer avec brio. Le résultat ressembla à un duel au sommet. Julien joua le méchant, faisant taire la foule comme un tyran et prononçant son discours tel Caton, seul encore responsable dans cette république corrompue, tandis que Sophie obtint la bienveillance des députés en incarnant le progrès. Un seul débat fut un peu moins haut en couleurs mais sinon, la classe y a vraiment mis toute son énergie, ce qui m'a moi-même étonnée dans la mesure où la préparation avait parfois été laborieuse.

## ET APRES

Pendant le projet, certains élèves ont en effet montré de la lassitude. Julien lui-même dit pour clore son bilan : « Ça a été intéressant, captivant mais je trouve qu'on y a passé trop de temps ». C'est la difficulté de l'interdisciplinarité. Ils entendent parler deux fois, trois fois plus de la même chose pendant le même laps de temps. Ils se lassent donc sensiblement plus vite. Mais la mise en scène finale, non dénuée d'un certain aspect festif et exceptionnel, a étonnamment compensé chez certains cette lassitude. Dans le bilan annuel global du cours de français, 6 élèves ont choisi cette activité comme activité préférée et 5 l'ont placée parmi les 3 points positifs de l'année. Pour ce qui est des savoirs acquis, je crois que leur maîtrise de l'argumentation s'en est trouvée renforcée. Lorsqu'ils étaient amenés à discuter une opinion et que je leur demandais d'insérer des contre-arguments, l'un ou l'autre déclarait : « Ah oui ! comme pour le clonage » et je trouve que c'est plutôt bon signe. Pour ce qui est du programme de SVT, le clonage était un peu trop décalé pour les aider à comprendre le programme proprement dit, mais, selon Michèle, cela a permis de revoir certains aspects de la reproduction (aspects fondamentaux parfois complètement oubliés chez certains comme j'ai pu l'évoquer plus haut) et d'offrir une ouverture importante sur l'actualité. Plusieurs élèves au cours de l'année m'ont dit avoir l'impression que, depuis cette activité, ils entendaient parler sans arrêt du clonage. J'ai eu la même impression et je pense qu'elle était en partie justifiée (outre cette discussion de loi qui a abouti aux mêmes conclusions que les élèves, à savoir

qu'il ne fallait pas lever l'interdiction du clonage<sup>15</sup>, il y eut aussi cette année une importante exposition à la Cité de la Découverte de La Villette sur la bioéthique et quelques autres manifestations autour de ce thème...). Mais il est probable aussi que notre attention avait été aiguïlée par le débat et que nous sommes ainsi devenus plus réceptifs aux informations qui pouvaient toucher à la bioéthique.

Mais c'est surtout en terme de vie de classe que ce débat a porté ces fruits. Je ferai à nouveau référence aux Jeux athlétiques pour y voir un indice de ce progrès. La dernière épreuve de ces J.E.P.S, qui se déroule en mai, est un spectacle que les élèves doivent organiser eux-mêmes. Ils peuvent demander l'aide de leurs professeurs mais peuvent aussi se débrouiller seuls. Comme ils avaient peu de temps pour répéter tous ensemble, ils m'ont demandé – supplié en fait – de leur donner une de mes heures. J'ai accepté, à condition qu'ils s'organisent pour ne pas être trop bruyants et pour que chacun travaille. Je pensais devoir mettre la main à la pâte, mais j'ai dû me rendre à l'évidence, j'étais totalement inutile. Ils devaient choisir un thème pour le spectacle parmi divers thèmes au choix et avaient choisi le thème de la différence. Ils avaient donc décidé de réaliser un spectacle avec danses et fresque sur les musiques les plus diverses possibles, disco, techno, rock, reggae... Pendant la séance à laquelle j'ai assisté, les élèves s'étaient répartis en divers groupes et tout le monde avait trouvé sa place. Les garçons ont dansé, une élève qui a eu cette année des problèmes familiaux et comportementaux importants a réalisé une danse techno avec deux amies assez convaincante ... C'est la seule classe à avoir participé dans son ensemble au spectacle. Je suis sortie de cette séance contente. J'ai décidé de penser que nous n'y étions pas pour rien.

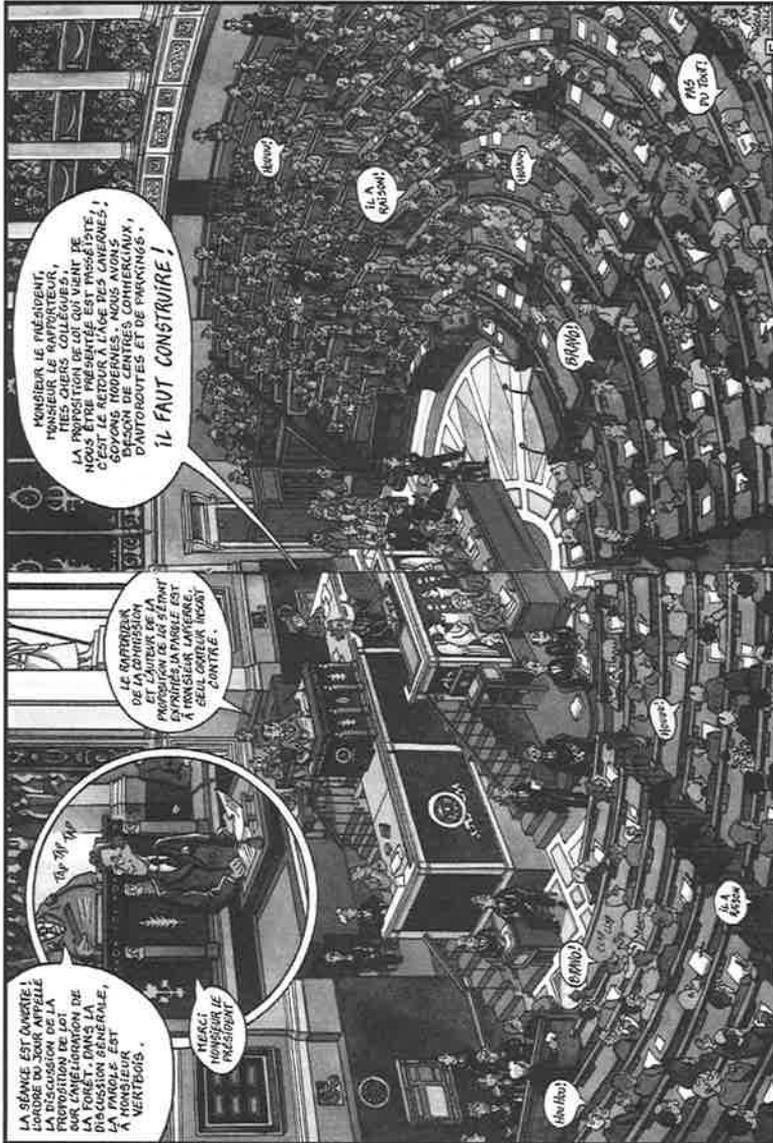
Je m'interroge cependant. Au conseil de classe, Les professeurs en nombre, à part Michèle, la professeure d'audiovisuel et moi, se sont plaints de la paresse, de la mauvaise volonté de ces élèves, voire de la mauvaise ambiance qui régnait dans la classe, à la grande surprise des délégués. Cette classe avait fait damner certains collègues. L'une des élèves qui s'étaient le plus investis dans l'activité, et avec talent, avait 0 en anglais et ce en grande partie parce qu'elle ne s'entendait pas avec son professeur. Je ne peux pas nier que ce n'était pas des bosseurs acharnés. Mais il m'avait semblé qu'ils avaient au moins de l'énergie et de la créativité à dépenser. Alors je m'interroge, est-ce que je les ai aidés à se préparer à la suite des événements en les prenant ainsi dans le sens du poil ? Je me dis qu'au moins, comme ça, ils ont travaillé, parfois même beaucoup. Mais je ne les ai sans doute pas directement préparés à écouter un cours en prenant des notes ou à se tenir tranquille sans bouger pendant deux heures. Or le français en première, même après réforme, est souvent constitué pour l'essentiel de cours magistraux. Je me pose la question mais j'avoue que c'est un peu vainement, parce que si c'était à refaire, je crois que j'aurais du mal à travailler autrement.

---

15. Pour être précise, le projet de loi relatif à la bioéthique n°3166, proposé par Mme Guigou et visant à réviser les lois sur la bioéthique de 1994, a été discuté les 15, 16, 17 et 22 janvier 2002, adopté avec modifications par l'assemblée nationale et attend pour l'instant, changement de législature oblige, que le nouveau gouvernement veuille bien le soumettre au sénat. Vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur ce débat mais vous pourrez également vous initier aux méandres de la fabrication d'une loi en allant sur le site de l'assemblée nationale déjà cité : <http://www.assemblee-nationale.fr>.

## ANNEXE 1

Extrait de « J'ai visité l'Assemblée nationale », petite bande-dessinée distribuée par l'Assemblée nationale aux scolaires qui la visitent (dessins de N. Julu) <sup>16</sup>.



16. Nous remercions vivement l'Assemblée Nationale qui a bien voulu nous autoriser à reproduire cette vignette.

## ANNEXE 2

Texte de loi à réviser, extrait du *Code de la Santé Publique*, ordonnance n°2000-548 du 15 juin 2000 :

<b>Article L2141-1</b>
<p>L'assistance médicale à la procréation s'entend des pratiques cliniques et biologiques permettant la conception in vitro, le transfert d'embryons et l'insémination artificielle, ainsi que de toute technique d'effet équivalent permettant la procréation en dehors du processus naturel.</p>
<b>Article L2141-2</b>
<p>L'assistance médicale à la procréation est destinée à répondre à la demande parentale d'un couple.          Elle a pour objet de remédier à l'infertilité dont le caractère pathologique a été médicalement diagnostiqué. Elle peut aussi avoir pour objet d'éviter la transmission à l'enfant d'une maladie d'une particulière gravité.          L'homme et la femme formant le couple doivent être vivants, en âge de procréer, mariés ou en mesure d'apporter la preuve d'une vie commune d'au moins deux ans et consentants préalablement au transfert des embryons ou à l'insémination.</p>
<b>Article L2141-3</b>
<p>Un embryon ne peut être conçu in vitro que dans le cadre et selon les finalités d'une assistance médicale à la procréation telle que définie à l'article L. 2141-2. Il ne peut être conçu avec des gamètes ne provenant pas d'un au moins des deux membres du couple.          Compte tenu de l'état des techniques médicales, les deux membres du couple peuvent décider par écrit que sera tentée la fécondation d'un nombre d'ovocytes pouvant rendre nécessaire la conservation d'embryons, dans l'intention de réaliser leur demande parentale dans un délai de cinq ans.          Les deux membres du couple sont consultés chaque année pendant cinq ans sur le point de savoir s'ils maintiennent leur demande parentale.</p>
<b>Article L2141-4</b>
<p>A titre exceptionnel, les deux membres du couple peuvent consentir par écrit à ce que les embryons conservés soient accueillis par un autre couple dans les conditions prévues à l'article L. 2141-5.          En cas de décès d'un membre du couple, le membre survivant est consulté par écrit sur le point de savoir s'il consent à ce que les embryons conservés soient accueillis par un autre couple dans les conditions prévues à l'article L. 2141-5.</p>

**Article L2141-5**

A titre exceptionnel, un couple répondant aux conditions prévues à l'article L. 2141-2 et pour lequel une assistance médicale à la procréation sans recours à un tiers donneur ne peut aboutir peut accueillir un embryon.

L'accueil de l'embryon est subordonné à une décision de l'autorité judiciaire, qui reçoit préalablement le consentement écrit du couple à l'origine de sa conception. Le juge s'assure que le couple demandeur remplit les conditions prévues à l'article L. 2141-2 et fait procéder à toutes investigations permettant d'apprécier les conditions d'accueil que ce couple est susceptible d'offrir à l'enfant à naître sur les plans familial, éducatif et psychologique.

Le couple accueillant l'embryon et celui y ayant renoncé ne peuvent connaître leurs identités respectives.

Toutefois, en cas de nécessité thérapeutique, un médecin pourra accéder aux informations médicales non identifiantes concernant le couple ayant renoncé à l'embryon.

Aucun paiement, quelle qu'en soit la forme, ne peut être alloué au couple ayant renoncé à l'embryon.

L'accueil de l'embryon est subordonné à des règles de sécurité sanitaire. Ces règles comprennent notamment des tests de dépistage des maladies infectieuses.

**Article L2141-6**

L'assistance médicale à la procréation avec tiers donneur ne peut être pratiquée que comme ultime indication lorsque la procréation médicalement assistée à l'intérieur du couple ne peut aboutir.

**Article L2141-7**

Un embryon humain ne peut être conçu ni utilisé à des fins commerciales ou industrielles.

**Article L2141-8**

La conception in vitro d'embryons humains à des fins d'étude, de recherche ou d'expérimentation est interdite.

Toute expérimentation sur l'embryon est interdite.

A titre exceptionnel, l'homme et la femme formant le couple peuvent accepter que soient menées des études sur leurs embryons.

Leur décision est exprimée par écrit.

Ces études doivent avoir une finalité médicale et ne peuvent porter atteinte à l'embryon.

Elles ne peuvent être entreprises qu'après avis conforme de la commission mentionnée à l'article L. 2113-1.

La commission rend publique chaque année la liste des établissements où s'effectuent ces études, ainsi que leur objet.

## ANNEXE 3

Liste de livres ayant de près ou de loin un lien avec le thème du clonage :

**Titres possibles pour l'abécédaire « génétique »**

***Les classiques :***

Huxley, Aldus : *Le meilleur des mondes*, Pocket (Cdi)  
 Asimov, Isaak : *Face au feu du soleil, Les cavernes d'acier*, J'ai lu  
 Schelley, Mary Wollstinecraft : *Frankenstein*, Gallimard Jeunesse (Cdi)

***Eugénisme et polar :***

Grangé, J-C. : *Les Rivières Pourpres*, Le Livre de Poche (Cdi)

***Clonage, littérature contemporaine et scandale***

Houellebecq, Michel : *Les particules élémentaires*, J'ai lu<sup>17</sup>

***Et dans la série Science Fiction, récente et à la pointe du progrès :***

Bordage, Pierre : *Graines d'immortels*, Flammarion  
 Boyd, John : *Le gène maudit*, Denoel  
 Brin, Davida : *La jeune fille et les clones*, J'ai lu  
 Bujold, Lois McMaster : *Ethan d'Athos*, J'ai lu  
 Child, Lincoln : *Le grenier des enfers* et *Le piège de l'architecte*, Laffont Robert  
 Dastier, Dan, *Naïa de Zomkaa*, Fleuve Noir  
 Egon, Greg : *La cité des permutants*, Le Livre de Poche  
 Evangelisti, Valerio : *Les chaînes d'Eymerich*, Rivages  
 Grenier, Christian : *Virus LIV3 ou la mort des livres*, Folio (Cdi)  
 Harrison, Harry : *Le problème de turing*, Le Livre de Poche  
 Koontz, Dean (Ray) : *Ne crains rien*, Laffont Robert  
 Morris, Gilles : *Ou que la vie renaisse*, Fleuve Noir  
 Mouly, Marc : *Azram, le démon des profondeurs*, Laffont Robert  
 Pohl, Frederik : *Plus de vifs que de morts*, Denoel  
 Preston, Douglas : *Le grenier des enfers, Le piège de l'architecte*, Laffont Robert  
 Reed, Robert : *La jungle Hormone, Le lait de la chimère*, Le Livre de Poche  
 Sawyer, Robert James : *Mutations*, J'ai lu  
 Shepard, Lucius : *Les yeux électriques*, Le Livre de Poche  
 Spinrad, Norman : *Rock Machine*, Le Livre de Poche

17. J'ai mis ce titre dans cette liste parce que ce livre, présent il y a quelques années sur la liste des nominés au Goncourt des lycéens même s'il y a soulevé des plaintes parentales, pose le problème des manipulations génétiques et des délires liés à ces démarches. Je laisse cependant à votre jugement averti la décision de mettre ou non ce livre, qui comporte de nombreuses scènes érotiques, plutôt même pornographiques, et pas des plus lyriques, dans les mains de nos chères têtes blondes en pleine construction identitaire et sexuelle.

## ANNEXE 4

### Brouillons du débat n°3

Brouillon du groupe de Julie, Julien et Thomas

Mesdames, Messieurs, <sup>Madame</sup> Monsieur le Président,  
 Tout d'abord, je vous prie de bien vouloir me laisser m'exprimer avant d'intervenir.  
 Merci.

L'Homme a toujours eu, et ce depuis des siècles, beaucoup d'imagination et on se demande parfois jusqu'où ira t-elle pour le surprendre ?

Le clonage représente à mes yeux La bêtise du 3ème Millénaire !  
 Je tiens le même avis que Monsieur Ian Wilmut, créateur de la brebis Dolly qui s'est exprimé il y a quelques mois, je cite "Il est urgent que les autorités françaises, européennes et mondiales se saisissent du problème du clonage humain, afin de prendre les dispositions nécessaires pour lever toute ambiguïté et bâtir sereinement une éthique européenne de la recherche bio-médicale, notamment dans ce domaine. Le clonage de l'être humain qui consisterait à tenter de reproduire à l'identique -un sous-être- me semble Inacceptable, car il déconsidère la condition humaine. J'ai également la même opinion qu' Anne Velga et Jacques Montagut de l'Institut Dexeus - connu pour son slogan "Pour la dignité de la personne humaine unique et Indéterminable"- Ces deux chercheurs ont réalisé un discours il y a 1 an "Pour nous, la personne humaine est unique et Indéterminable, il est hors de question de produire les êtres humains par reproduction asexuée, c'est pourquoi nous appelons nos collègues médecins scientifiques, biologistes, chercheurs en reproduction humaine afin de les inviter à suivre ce mouvement. Notre appel va aussi vers les responsables politiques afin qu'à la veille des élections européennes, chacun se détermine d'une part sur le clonage reproductif de l'être humain et d'autre part sur le clonage cellulaire d'origine embryonnaire qui fonde de grands espoirs thérapeutiques"

Et puis imaginez le pire, que tous les êtres humains se fassent cloner, supposons que dans quelques années, la population française passe de 60 000 000 à ... 120 000 000 d'habitants et que la population mondiale passe de 6 000 000 000 à ... 12 000 000 000 d'habitants en seulement quelques années. Les continents seraient alors saturés, les Hommes seraient obligés de construire des terres artificielles sur les Océans. Et puis cela créerait de gros problèmes d'argent, le chômage serait multiplié par 2 tout comme la pauvreté, il faudrait entasser les Humains les uns sur les autres et les régions du Tiers-Monde seraient ravagées par les famines et autres épidémies.

Autre contrainte : Le contexte religieux. Je ne suis pas un expert en religions mais je crois que nombre d'entre elles n'accepteraient pas ce type d'acte et je les comprends.

De plus, il me semble qu'une personne ou n'importe quel animal décédée doit à mes yeux "restée décédée" et que personne ne doit lui voler son identité sous n'importe quel prétexte.

→ Enfin pour ceux qui pensent que le clonage fait reproduire des individus ...

Alors, Mesdames et Messieurs les députés, rendez vous à l'évidence, le clonage, qu'il soit humain ou non, aurait beau permettre de faire revenir des espèces animales en voie de disparition, il représenterait un véritable problème de société. En effet, il susciterait problèmes financiers, conflits religieux, guerre entre les peuples, graves problèmes de santé, surpopulation, et je dois sans doute en oublier.

Tous ensemble luttons contre le clonage.

Ainsi, je propose une révision entière et efficace pour lutter contre le clonage.

Merci

1/2

*Handwritten notes on the left margin:*  
 orais  
 pour cela  
 il faudrait  
 à la fois  
 l'homme  
 prenne  
 conscience  
 qu'il faut  
 arrêter de massacrer  
 chez certaines espèces

**PARTIE LEGISLATIVE :**

**Article L.2141-1** *Rectification du 13/01/02 de l'ordonnance du 15/06/00.*

L'assistance médicale à la procréation est formellement interdite à tous les citoyens de nationalité française ou en attente de le devenir vivant en France métropolitaine ou dans les départements et territoires d'Outre-Mer. Toute infraction à ce présent article est passible de poursuites judiciaires et de sanctions définies dans l'article L.2142 – 2 ci-après.

**Article L.2141-2** *Rectification du 13/01/02 de l'ordonnance du 15/06/00.*

L'assistance médicale à la procréation est formellement interdite comme le stipule l'article L.2141-1 ci-avant sous peine de poursuites judiciaires et de sanctions auxquelles elles attestent. Ces peines sont définies, pour le couple, de cinquante mille francs d'amende et 6 mois de prison avec sursis maximum, et, pour le médecin responsable de ces actes, deux cent mille francs d'amende et 8 mois d'emprisonnement ainsi que 5 ans d'interdiction d'exercer ses fonctions, quelque soit sa nationalité et le pays dans lequel l'acte a été perpétré.

**Article L.2141-3** *Rectification du 13/01/02 de l'ordonnance du 15/06/00.*

L'embryon cloné pourra être purement et simplement détruit s'il ne dépasse pas "l'âge" de 25 jours avec l'accord préalable des autorités sans l'avis du couple.

**Article L.2141-4** *Rectification du 13/01/02 de l'ordonnance du 15/06/00.*

Un enfant cloné ne pourra obtenir le titre de Nationalité Française et sera, avec ses parents expulsés du Territoire Français.

**Article L.2141-5** *Rectification du 13/01/02 de l'ordonnance du 15/06/00.*

Il sera possible, pour le couple en mal de procréer naturellement, de bénéficier de mesures plus simples pour l'adoption. Les formalités d'adoption seront facilitées et donc plus rapides qu'actuellement. La visite d'une assistante sociale sera établie avant l'adoption afin de vérifier si les futurs parents sont aptes à accueillir des enfants orphelins de père et de mère.

(rés.  
NOMBUEUX)

**Article L.2141-6** *Rectification du 13/01/02 de l'ordonnance du 15/06/00.*

Seule et unique autorisation pour le clonage : Afin d'augmenter les chances de survie de blessés comme les accidentés de la route, il sera possible de prélever des "pièces détachées" chez les personnes mortes cliniquement et donneuses d'organes et de cloner ces derniers.

Brouillon du groupe de Lorry et Sophie

Monsieur le Président,  
Messieurs, Mesdames, Messieurs les députés,

Après avoir longuement et minutieusement étudié votre dossier, je suis au regret de vous informer que vos déclarations sont incohérentes. Effectivement, au début du texte vous déclarez, pardon, vous citez les paroles de Fran Wilmont qui lui est pour le clonage. Il nous a d'ailleurs sérieusement prouvé lors du clonage de la brebis Dolly. En revanche vous, vous déclarez être contre cette science. Ceci n'est qu'un exemple parmi d'autres que nous ne citerons pas en raison du temps qui nous être très précieux.

Ensuite, vous parlez de la multiplication de la population et de l'augmentation du chômage. Mais si la population augmente, les besoins de celle-ci augmenteront aussi, donc dans la logique des choses des emplois se créeront afin de répondre à la demande.

Puis vous nous faites part de vos inquiétudes au niveau de la religion mais la religion n'a aucun mot à dire sur ce projet. Si un musulman ou un catholique a besoin d'une greffe et que son seul espoir est le clonage, je pense qu'il sera heureux que cette science soit de've apper. Et de plus permettez-moi de vous rappeler que nous sommes dans une société aïque. Je vous demande de bien vouloir reconsidérer ce mot, car il est comme je vous le prouve à cet instant, la clef d'un de vos problèmes qui n'en ait pas un en réalité. Le grand espoir que nous portons à ce projet est le clonage thérapeutique.

Il nous aiderait pour la guérison de nombreuses maladies... vite pour le  
 moment incurable. Vous avez beau nous dire que ceci engendrerait de  
 nombreux problèmes, mais à chaque problème suit sa solution. Je sais  
 que vous allez nous dire qu'un de vos plus gros problèmes serait financier.  
 Mais au départ, quand les opérations chirurgicales ont été lancées, une seule  
 partie de la population pouvait se permettre de l'utiliser en raison de l'argent  
 qui était en jeu. Mais au fur et à mesure des aides ont été créées, je  
 vous pose une simple question : Pourquoi ne tentons-nous pas à nouveau, d'  
 aider les personnes en difficulté, surtout si nous pouvons guérir ces personnes ?  
 Alors, mesdames et messieurs les députés, relisez votre liste de problème, et  
 lisez par la même occasion votre liste de solution. Il est clair que si nous  
 réussissons à vous convaincre, il faut absolument que ce projet soit bien encadré  
 par des lois. Nous sommes à l'écart des restrictions que vous pensez nécessaires  
 pour le projet. A présent, voyons-nous pour que cette science soit la plus  
 judicieuse possible. Merci.